

MINISTRE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

Ouagadougou, le

20 JUL 2020

N°2020 2179 /MS/SG/DGESS/DPRH

Monsieur le Secrétaire général

A

**La communauté Universitaire du
Burkina Faso**

Objet : Communiqué sur l'ouverture du
concours de l'internat au profit
des Centres Hospitaliers
Universitaires du Burkina Faso

La communauté Universitaire du Burkina Faso est informée de l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'internes des hôpitaux au profit des Centres Hospitaliers Universitaires du Burkina Faso. Le nombre de postes ouverts est de trente **(30) pour la médecine et de dix (10) pour la pharmacie**. Le chronogramme retenu pour l'organisation dudit concours est le suivant :

Etapes	Période
Dépôt et examens des dossiers de candidature	03 au 21 aout 2020
Etablissement et affichage de la liste définitive des candidats admis à concourir	31 aout 2020
Tirage au sort des membres du jury	02 au 15 Septembre 2020
Administration des Epreuves Classantes Nationales (ECN) à Ouagadougou	15 au 20 Octobre 2020
Publication des résultats du concours	25 octobre 2020
Choix des différentes spécialités par les lauréats	27 octobre 2020
Prise de service effective des internes recrutés	01 novembre 2020

Sont autorisés à prendre part au concours, les étudiants répondants aux critères suivants :

Profil	Conditions
Médecine	<ul style="list-style-type: none"> - les étudiants en médecine des universités du Burkina Faso sans distinction de nationalité ; - les étudiants en médecine des universités des pays membres de la CEDEAO ; - les étudiants en médecine de toute autre université d'un Etat hors CEDEAO possédant une faculté de médecine, ayant passé un accord de réciprocité avec le Burkina Faso ; - Ils doivent justifier la validation de toutes les Unités d'Enseignement (UE) théoriques
Pharmacie	<ul style="list-style-type: none"> - les étudiants en pharmacie des universités du Burkina Faso sans distinction de nationalité ; - les étudiants en pharmacie des universités des pays membres de la CEDEAO ; - les étudiants en pharmacie de toute autre université d'un Etat hors CEDEAO possédant une faculté de pharmacie, ayant passé un accord de réciprocité avec le Burkina Faso ; - Ils doivent justifier la validation de toutes UE théoriques

Pour s'inscrire au concours, les candidats doivent déposer au Ministère de la Santé, à la Direction de la Production des Ressources Humaines (DPRH), sise dans la cour de la « Trypano » à Ouagadougou, au 1^{er} étage du nouveau bâtiment à 3 étages, dans les délais requis, un dossier de candidature comportant les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 F CFA, adressée à Madame le Ministre de la Santé ;
- un certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- un extrait de naissance ou jugement supplétif d'acte de naissance ;
- une attestation de validation des Unités d'Enseignements théoriques ;
- un certificat de visite et contre-visite délivré par un médecin.

Ampliations :

- Cabinet MS
- MESRSI
- DGESS
- DPRH
- Archives



Dr Landaogo Soutongonoma
Lionel Wilfrid OUEDAOGO
 Chevalier de l'ordre de l'Étalon